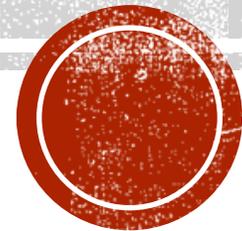


# **FORMATION ÉVALUATION APPRENTISSAGE**

**Assemblée Régionale 2014/2015**



# PLAN DE LA PRÉSENTATION

- 1) Les objectifs du département
- 2) L'élaboration de la classification
- 3) La classification en R1MM
- 4) La classification en R2MM
- 5) Le nouveau rapport de formation
- 6) Pour être candidat à la montée...
- 7) Critères du département
- 8) La classification
- 9) Questions réponses



# LES OBJECTIFS DU DÉPARTEMENT

- Le département arbitrage souhaite faire évoluer et améliorer la qualité de l'arbitrage régional. Les formations et classifications servent en priorité à :
  - **Conseiller** l'arbitre dans sa formation continue;
  - **Fournir** le bagage nécessaire à chacun pour évoluer et progresser;
  - **Soutenir** l'arbitre mais également lui dire ce qu'il doit améliorer pour avancer.

Mais aussi à établir :

**Une classification qui verra la promotion et la relégation de certains arbitres**



# ELABORATION DE LA CLASSIFICATION

- La classification est le résultat de :
  - L'évaluation des prestations sur le terrain
  - L'évaluation du potentiel de l'arbitre; savoir-faire et savoir-être
- Toutes les promotions tiendront désormais compte de l'ensemble de ces paramètres pour permettre l'accession à l'échelon supérieur.

**The right man in the right place = L'homme qu'il faut à la bonne place**



# LA CLASSIFICATION EN R1MM

- 80% : rapports établis par les 4 classificateurs. Chaque classificateur évaluera deux fois minimum chaque arbitre
- 20% : attribués par le DA en fonction d'une liste de critères objectifs, ci-après indiqués

Le classement final ainsi établi permettra de :

- ⇒ Promouvoir, au minimum 3 arbitres vers la NIII et,
- ⇒ Reléguer au maximum 2 arbitres vers la RII (décision à prendre en fonction des désistements également)

Les classificateurs pour cette saison sont : JORIS Yves, GUILLIAUMS Michel, ROSSION Jean-MARC et TABRUYN Claude



# LA CLASSIFICATION EN R2MM

- 60% par les classificateurs qui doivent voir au minimum 1x chaque arbitre
  - 25% par les formateurs
  - 15% par l'évaluation du département
- ⇒ Les classificateurs sont Beck Laurent, Marqueteken François, Mosciatti Renzo et Vankerkhoven Philippe
- ⇒ A la fin de la saison les 3 premiers minimum montent en R1MM
- ⇒ Le DA pourra reléguer le dernier classé dans sa province en fonction des effectifs ou des arrêts enregistrés.



# LE NOUVEAU RAPPORT DE FORMATION

- Le rapport d'évaluation comprendra deux volets :
  - ⇒ L'évaluation de la prestation lors de la rencontre
  - ⇒ L'évaluation du potentiel de l'arbitre

L'évaluation du potentiel s'aligne avec la méthode de travail élaborée au niveau national

Le potentiel est composé de deux volets :

- ⇒ Savoir-être
- ⇒ Savoir-faire



# POUR ÊTRE CANDIDAT À LA MONTÉE

- Les critères indispensables pour être **\*éligible\*** à la montée :
  1. Les rapports d'évaluation sur le terrain classificateurs et formateurs
  2. Pour la montée en National, la réussite des tests physiques exigés par le national (condition physique).
  3. L'évaluation du département en fonction de :



# CRITÈRES DU DÉPARTEMENT

## Critères :

<p>Condition physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echouer au test physique</li> <li>- Réussir le test physique</li> <li>- Réussir le test physique (temps national)</li> </ul>	<p>0</p> <p>5</p> <p>10</p>
Taux de disponibilités. Doit se déclarer libre pour 80% de la saison	15
Doit arbitrer des matches de jeunes lorsqu'il est disponible	15
Contrôle de la présence aux rencontres jeunes et seniors pour lesquels l'arbitre est désigné	<p>Absence 1 fois (0/5)</p> <p>5</p>
Savoir être (document critérié sera élaboré avant le début de la saison)	35
Doit réaliser les deux vidéos sur la saison et l'auto – évaluation sur base de ces vidéos	10
Participer aux actions de formation (assemblée, colloques, ...)	<p>0 (aucune participation)</p> <p>5 (50% de participation)</p> <p>10 (Participation maximale)</p>



# LA CLASSIFICATION

- Les arbitres recevront les points sur le rapport de formation
- Un maximum de formations seront organisées au cours de la saison en fonction de la disponibilité des formateurs.
- Si un arbitre obtient une note inférieure à 70% dans la mesure du possible et des disponibilités, il sera vu de nouveau par le même formateur ou classificateur.
- Un calendrier de formation sera notifié aux arbitres, afin de pouvoir organiser l'agenda.



# **DIVERS**

**Questions et réponses**

**Merci de votre attention**

